

Fiche de Poste AUXILIAIRE DE VIE

Une fiche de poste est le descriptif de vos missions et de votre activité. Celle-ci est susceptible d'évolution en lien avec l'exercice même du métier, les conditions légales d'interventions et les conditions particulières à chaque intervention.

LA MISSION :

Par votre intervention, vous permettez l'aide au maintien à domicile d'une personne âgée, handicapée, malade, accidentée, en perte d'autonomie, en l'accompagnant dans la réalisation des tâches quotidiennes, liées à l'entretien des espaces de vie et du linge, à la réalisation de repas complexes, à l'accompagnement dans la réalisation des actes d'hygiène ou de transferts. Vous aidez également la personne au maintien de sa vie sociale et relationnelle. Vous pouvez également être amené à effectuer de la garde d'enfant(s) de plus de trois ans.

FORMATION - QUALIFICATION :

L'emploi d'Auxiliaire de Vie est accessible par une certification de niveau 3 :

- CAP Employé technique de collectivités,
- BEP Carrière sanitaire et sociale,
- BAC PRO Service en milieu rural,
- CAPA, Option économie familiale et rurale,
- CAPA agricole et para agricole employé d'entreprise agricole, option employé familial,
- BEPA Option économie familiale et rurale,
- BEPA Option services, spécialité services aux personnes,
- Assistant de vie aux familles,
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS),
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (DEAMP).

Il correspond aux emplois repères Assistant(e) de Vie (2) et (3) de la convention collective des entreprises de Services à la Personne (IDCC 3127).

DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE :

L'activité consiste à :

Réaliser des tâches ménagères

- Entretien du logement (poussière, lavage des sols, vitres, évier, sanitaires),
- Nettoyage des abords et accès immédiats du logement,
- Vaisselle,
- Lessive,
- Repassage,
- Couture,

- Réfection du lit,
- Aide aux soins des animaux et des plantes,
- S'occuper du chauffage, l'allumer, réapprovisionner,
- Entretien du petit matériel médicalisé (urinal, bassin, haricots, chaise percée...).

Effectuer des courses

- Réalisation des listes de courses,
- Accompagnement à l'achat des courses.

Aider au repas

- Composition de menus simple,
- Réalisation des plats,
- Cuisson des plats.
- Aide à l'alimentation,
- Surveillance du régime alimentaire,
- Veille à l'hydratation de la personne.

Aider la personne pour des gestes de la vie courante auprès de personnes peu dépendantes

- Aider à l'hygiène - Aide à la toilette "simple" (visage, mains, pieds) - Aide à la douche (dos, jambes, bras),
- Aider à l'habillage et au déshabillage,
- Change de la personne et surveillance des risques cutanés,
- Transferts de la personne, lever, coucher, transferts lit/fauteuil,
- Marche à l'intérieur,
- Accompagner les personnes en dehors de leur domicile,
- Veiller à la prise correcte des médicaments selon les indications en restant dans les limites de ses compétences.

Maintenir dans la vie sociale et relationnelle

- Stimuler, donner confiance à la personne dans ses possibilités, proposer des activités susceptibles de stimuler la mémoire ou l'activité motrice,
- Aider au déplacement à l'extérieur,
- Favoriser et accompagner la personne dans ses relations familiales et sociales,
- Aider à répondre au téléphone,
- Dialoguer, pratiquer l'écoute active, rompre la solitude, essayer de comprendre les plaintes,
- Rompre l'isolement social, familial, géographique, motiver la personne.

Effectuer des tâches administratives simples

- Remplissage des documents administratifs courants,
- Appel des organismes administratifs,
- Envoi du courrier,
- Prise de rendez-vous (chez un spécialiste par exemple).

Aider à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité

- Agencement du mobilier,
- Rangement.

Veiller à la sécurité des personnes

- Prévention des accidents domestiques et repérer les situations à risque,
- Surveillance,
- Donner l'alerte si besoin : Gestes de premiers secours - Alerte de l'infirmier si besoin - Alerte du médecin ou les urgences si besoin - Alerte de la famille si besoin - Alerte de l'employeur,
- Transmettre au médecin et aux professionnels de la santé les informations recueillies.

HORAIRES DE TRAVAIL :

Les horaires de travail et les modalités de transmission du planning sont définis par le contrat de travail.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES :

- Compétences techniques pour l'exercice des tâches ménagères,
- Connaître les techniques et gestes professionnels appropriés à l'alimentation,
- Connaître les différents publics et pathologies liées au vieillissement, au handicap et aux maladies,
- Connaissance élémentaire en hygiène alimentaire et de vie, Connaître les règles de base en matière de diététique et de régime alimentaire en lien avec les différentes pathologies chroniques,
- Connaître les règles liées à la manipulation des produits d'entretien,
- Maîtrise des techniques de la vie quotidienne,
- Pratique de la communication professionnelle,
- Connaissance du secteur de l'aide à domicile et de la garde d'enfant(s).

CAPACITES LIEES A L'EMPLOI :

- Etre motivé(e),
- S'adapter aux différents publics et situations,
- Se conformer à des habitudes et expériences particulières,
- Posséder une bonne capacité relationnelle et d'écoute, avoir de l'empathie,
- Entretenir des relations de confiance avec le public aidé,
- S'exprimer clairement et simplement,
- Etre discret et respectueux des personnes, agir avec courtoisie et politesse,
- Etre autonome, réactif et savoir s'organiser dans l'espace et dans le temps,
- Avoir le sens du service et de l'aide aux personnes,
- Avoir la capacité physique d'exercer les tâches demandées,
- Avoir une hygiène personnelle irréprochable,
- Savoir faire face aux situations d'urgence et pouvoir gérer les situations de conflit,
- Savoir informer sa hiérarchie de toutes situations qui pourraient contrevenir au bon déroulement de la mission.

CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICE :

- Travail isolé au domicile des personnes,
- Possibilité de déplacement chez plusieurs personnes dans une journée, soit à partir d'un véhicule personnel et faisant l'objet d'une indemnisation kilométrique par l'entreprise telle que prévue par la convention collective (cf. fiche de déplacement), soit à partir d'un véhicule professionnel mis à disposition du salarié par l'entreprise,
- Contraintes horaires (amplitude, rythme), travail parfois de nuit, le weekend ou les jours fériés, travail en horaires fractionnés,
- Contraintes liées au contexte (taille, composition de la famille, du domicile...),
- Disponibilité,
- Pénibilité physique liée à la mobilisation des personnes en fin de vie,
- Pénibilité morale en particulier lors d'intervention auprès des personnes en fin de vie ou atteintes de déficiences ou de troubles du comportement,
- Travail physique,
- Manipulation de produits chimiques (produits d'entretien),
- Manipulation de matériels,
- Exposition aux poussières,
- Devoir de confidentialité,
- Des réunions obligatoires seront mises en place régulièrement (notamment avec un psychologue). Elles serviront de temps de parole, de formation et de rencontre entre salariés.

Le salarié prendra toutes les dispositions pour respecter les règles de sécurité à l'égard du « bénéficiaire » et de lui-même. Il informera sa hiérarchie de toutes difficultés rencontrées ou à venir dans le cadre de l'exercice de sa mission.

RESPONSABLE HIERARCHIQUE :

Le salarié exerce sous l'autorité du responsable de l'agence et de l'assistant(e) d'agence.

CRITERES D'EVALUATION :

La responsable du service peut, à tout moment, faire une visite de contrôle sur le lieu de travail du salarié. Il sera effectué, régulièrement, des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires.

Date & signature du salarié(e)